

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 5 JUILLET 2022

Présents : Monsieur HANON, Maire-Président, MM. GROUSSET, DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, MM. BOUNINE, SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAUREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, Mme BEUSTE, MM. WILS, VIVES, Mme LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MUSEL, DOMBLIDES, MM. BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

Absents mais avant donné pouvoir : Mmes LEMBEZAT (pouvoir à M. BOUNINE), ROUSSET-GOMEZ (pouvoir à Mme LAMAZERE), BOUBARNE (pouvoir à M. DESPLAT), MARQUEHOSSE (pouvoir à Mme BEUSTE), MM. RAMALHO (pouvoir à M. WILS), CONEJERO (pouvoir à Mme DOMBLIDES)

Secrétaire de séance : M. WILS

22 – 96 - TARIFICATIONS DE L'ASSAINISSEMENT POUR 2022

Rapport présenté par Monsieur SENSEBE, président de la régie de l'eau et de l'assainissement :

Au terme de l'article R 2221-72 6^{ème} du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil municipal de fixer les taux des redevances dues par les usagers de la régie de l'eau et de l'assainissement.

Le service assainissement présente des résultats d'exercice d'exploitation qui ont évolués positivement depuis 2017 :

RÉSULTAT DE L'EXERCICE	SECTION D'EXPLOITATION (€)	SECTION D'INVESTISSEMENT (€)
2010	36 935,31	- 86 931,53
2011	- 72 730,71	- 180 258,34
2012	- 51 874,70	- 95 321,18
2013	- 41 856,86	- 100 491,37
2014	- 5 713,86	- 149 632,04
2015	6 094,29	49 915,30
2016	- 29 154,01	- 1 884,15
2017	173 391,20	13 329,43
2018	109 463,48	90 703,43
2019	158 475,07	- 263 154,30
2020	175 658,22	748 219,51
2021	101 574,58	-368 234,66

Cependant, le schéma directeur d'assainissement prévoit un programme de travaux que la commune s'est engagée à réaliser jusqu'en 2025.

Une mise en demeure de la Préfecture rend la réalisation de ces travaux obligatoire pour la commune. Des opérations des travaux sont actuellement en cours de réalisation. Le financement de ces opérations est assuré en partie par des aides et des prêts accordés par les partenaires financiers, ce qui a permis de maintenir les tarifs de l'assainissement pour 2021.

Néanmoins, afin de conserver une capacité d'autofinancement positive sur le budget de l'assainissement, une augmentation des tarifs de l'assainissement doit être effectuée.

Il est proposé de modifier la partie variable des tarifs de l'assainissement 2022, soit :

- le taux de la redevance d'assainissement à 1,75 € TTC du m³,
- l'abonnement annuel d'assainissement à 40 € TTC/an.

Ces tarifs sont applicables à compter du 5 juillet 2022.

Après l'avis favorable du Conseil d'exploitation, qui s'est réuni le 29 juin 2022, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 26 voix pour – 1 contre (M. DELTEIL) – 6 abstentions (Mmes MUSEL, DOMBLIDES, MM. CONEJERO, MELIANDE, BERGES, LABENNE), approuve les taux de redevance de l'assainissement applicables à compter du 5 juillet 2022.

Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 5 juillet 2022
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.

Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON

Affiché en Mairie le 11 JUIL. 2022

